

## Conditions Générales Formations Diplômantes et Qualifiantes

**Préambule :** Dans ce catalogue, sont présentées les formations Qualifiantes, Diplômantes et certifiantes destinées aux acteurs du monde rural, et toute personne qui en accepte les conditions peut s'y inscrire. Ces formations étant fortement individualisées, un parcours de formation est proposé à chaque candidat suite à un entretien préalable.

Ce parcours tient compte des acquis, de l'expérience, des contraintes, et des besoins de chacun des candidats. Les pré requis exigés sont mentionnés sur chaque fiche Programme de Formation.

**Modalités d'inscription et de réalisation :** La pré-inscription doit être réalisée à l'aide du formulaire de contact en ligne qui se trouve dans chaque formation et toutes les rubriques doivent être renseignées. Suite à la réception de la candidature, un entretien / positionnement qui se déroule au centre de formation, est proposé à chaque candidat.

A la réception de l'inscription, un contrat de formation professionnelle est adressé au futur stagiaire pour signature. Ce document confirme l'inscription définitive. A compter de la date de signature du contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

**Modalités de prise en charge et modalités financières :** Pour l'organisation de chacune des formations qui vous sont proposées, le centre de formation ADPSA12 doit en prévoir son financement. Pour cela, il est impératif de connaître précisément le statut professionnel de chaque personne dès son inscription. Sans possibilité de financement, le stagiaire peut accepter d'assumer les frais pédagogiques.

Pour certaines formations de longue durée, il est parfois possible d'obtenir une rémunération. Un dossier sera alors à constituer, les renseignements vous seront donnés par notre centre de formation.

**Clause particulière :** Le centre de formation ADPSA12 se réserve le droit :

- d'annuler la formation en cas de nombre insuffisant d'inscrits au démarrage de la formation
- de réaliser des changements de dates ou de lieu.

**Dates, durée, rythme, horaires, lieux** sont mentionnés sur chaque fiche Programme de Formation.

**Responsable de Stage, Formateur Référent, Interlocuteur Administratif :** Chaque formation est encadrée par un responsable de stage qui sera votre interlocuteur, par un formateur référent et par un interlocuteur administratif.

**Intervenants :** Les noms des intervenants ou des personnes qui apportent des témoignages seront précisés au stagiaire dès son entrée en formation.

**Programme de Formation :** Sur chaque fiche Programme de Formation du catalogue, sont indiqués l'intitulé de la formation, les objectifs, le public concerné, les pré requis, les dates, périodes ou rythmes, les horaires, les lieux, les contenus, les méthodes, les responsables de stage ainsi que les particularités pour les formations individualisées ou à distance. Toutefois, le programme détaillé pourra être consulté au centre avant le démarrage de la formation.

**Validation de la Formation :** Pour l'ensemble des formations, il peut être délivré une attestation de participation. Pour les formations diplômantes, l'attribution des diplômes est proposée par un jury désigné par le ministère de l'Agriculture au vu des résultats des évaluations.

**Le Règlement Intérieur** du centre de formation ADPSA12 est affiché dans le lieu commun des salles de formation et il est remis à chaque stagiaire lors de son entrée. Pour les formations dispensées dans des locaux autres que ceux du centre de formation, le règlement intérieur du lieu s'applique.

**Centre de formation ADPSA 12**

Tél. 05 65 73 77 96 - - info@adpsa12.fr - www.adpsa12.fr

Carrefour de l'Agriculture - 12026 Rodez Cedex 9 N° SIRET : 77674303100028 - Code APE 8559B